



PRENDRE RENDEZ-VOUS

Pour un accès rapide et simple au service social du Crous, prenez rendez-vous en ligne !



SUR INTERNET

Sur www.clicrdv.com/crous-de-bordeaux, vous voyez en temps réel les disponibilités de l'assistante sociale de votre secteur et réservez directement la date et l'horaire qui vous conviennent !

- Vous ne pouvez prendre qu'un seul rendez-vous, le 2^{ème} sera automatiquement annulé ;
- Sélectionnez bien l'assistante sociale de votre secteur d'études.
- Si vous avez pris rendez-vous et que vous avez un empêchement, n'oubliez pas de l'annuler directement via l'application afin qu'un.e autre étudiant.e puisse bénéficier de ce créneau. Merci d'avance pour eux !



ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Tél. 05 56 33 96 21

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi
de 9h30 à 12h30



UNE QUESTION SUR MON DSE

Pour un renseignement ou un problème avec le traitement de votre Dossier Social Étudiant, contactez le service de la vie étudiante :

Tél : 05 56 33 92 17 / Accueil téléphonique
du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30



+ D'INFOS

Retrouvez les services de la vie étudiante sur le portail www.messervices.etudiant.gouv.fr



JE CHERCHE UN LOGEMENT

DANS LE PARC CROUS

Vous pouvez consulter tout au long de l'année l'offre de logements disponibles et faire une demande sur trouverunlogement.lescrous.fr

Attention, si vous êtes une personne en situation de handicap (CDAPH), vous devez suivre la procédure indiquée sur : www.crous-bordeaux.fr/logements/logements-adaptes

DANS LE PARC PRIVÉ

Nous vous invitons à vous orienter vers les offres de particuliers : www.lokaviz.fr et du CRIJNA logements.pourlesjeunes.com

LES ATELIERS LOGEMENT

Ces ateliers logement sont destinés à vous accompagner dans votre démarche de recherche de logements. Pour en savoir plus, veuillez contacter notre service social ou le Bureau de la Vie Étudiante (BVE).

Vous trouverez toutes les infos utiles sur le site www.crous-bordeaux.fr, rubrique Logement.



Le Crous vous accompagne !



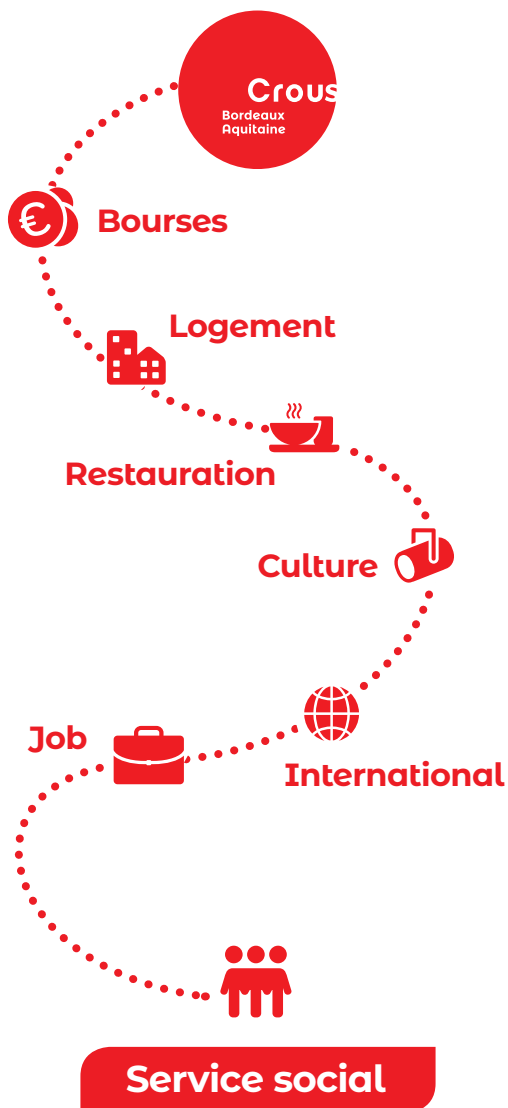
SERVICE
SOCIAL

www.crous-bordeaux.fr



? LE CROUS, C'EST QUOI ?

PRÉSENT SUR L'ENSEMBLE DES ACADÉMIES DE MÉTROPOLE ET D'OUTRE-MER, LE RÉSEAU DES CROUS A POUR MISSION DE CRÉER ET DE GÉRER LES SERVICES DE PROXIMITÉ QUI AMÉLIORENT LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DES ÉTUDIANT.E.S.



LA MISSION DU SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉTUDIANT.E.S

Le service social inscrit son action dans le cadre de la mission générale du Crous : contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiant.e.s.



L'INTERVENTION AUPRÈS DES ÉTUDIANT.E.S

Les assistant.e.s social.e.s reçoivent l'ensemble des étudiant.e.s inscrit.e.s dans un établissement d'enseignement supérieur publics ou privé.



UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- Ils/elles vous proposent **un espace confidentiel de parole et d'écoute** préalable à la recherche de solutions les plus favorables aux problèmes d'ordre personnel, familial, social et de santé auxquels vous êtes confronté.e.s ;
- Ils/elles vous informent sur l'ensemble des dispositifs concernant la vie étudiante (bourses, logement, législation sociale, etc.).



LES AIDES FINANCIÈRES

Vous rencontrez des difficultés financières ? **N'attendez pas pour en parler.** Le Crous peut vous apporter son soutien. Après étude de votre situation, une aide financière adaptée peut vous être attribuée.

